

Quelles sont mes responsabilités?

Vous devez tenir un registre quotidien du nombre de repas servis aux enfants dont vous avez la garde et des menus indiquant les aliments que vous avez servis. Votre parraineur du Child and Adult Care Food Program (CACFP, Programme d'alimentation pour enfants et adultes) vous enseignera comment le faire.

Quand devrais-je présenter la demande?

Vous pouvez présenter une demande lorsque vous avez un certificat d'enregistrement ou de licence valide ou que son obtention est en cours auprès de l'Office of Children and Family Services (OCFS, Bureau des services à l'enfance et à la famille). Les fournisseurs exonérés de la loi peuvent présenter une demande si en possession d'un avis d'inscription.

Comment commencer?

Appelez pour trouver un parraineur du CACFP des fournisseurs de foyer-garderies près de chez vous. Ils vous aideront à entrer dans le programme gratuitement.

Où puis-je appeler pour trouver un parraineur du CACFP?

Appelez sans frais la ligne directe de Growing Up Healthy (Grandir en santé) en composant le **1-800-522-5006**.



Vous pouvez également joindre
le CACFP du New York State
Department of Health à l'adresse suivante :

CACFP

Child and Adult Care Food Program
New York State Department of Health

150 Broadway, Room 600
Albany, NY 12204
1-800-942-3858 (à New York uniquement)
518-402-7251
Télécopie 518-403-7252
cacfp@health.ny.gov
health.ny.gov/CACFP

Cette institution est un fournisseur qui respecte
le principe de l'égalité des chances.

Suivez-nous sur :
health.ny.gov
facebook.com/NYSDOH
twitter.com/HealthNYGov
youtube.com/NYSDOH



Department
of Health

Une bonne nutrition est bénéfique dans les foyers- garderies



Votre foyer-garderie peut être admissible à
un programme alimentaire ayant pour but
d'aider à payer les repas et les collations que
vous servez aux enfants.

CACFP

Child and Adult Care Food Program
New York State Department of Health



Child and Adult Care Food Program (Programme d'alimentation pour enfants et adultes, CACFP)

Prenez-vous soin des enfants chez vous pendant que leurs parents sont au travail ou à l'école? Souhaitez-vous aider à servir des aliments sains aux enfants dans votre foyer-garderie?

Prenez part au CACFP du New York State Department of Health!

Ce programme alimentaire vous aide à payer les repas et les collations servis aux enfants jusqu'à 13 ans inscrits à votre foyer-garderie. La plupart des fournisseurs de foyers-garderies sont admissibles et l'adhésion au programme est gratuite.



Quels sont les avantages du CACFP?

- Des collations et des repas nutritifs sont servis aux enfants qui développent ainsi des habitudes alimentaires saines qui dureront toute une vie.
- Les parents savent que leurs enfants mangent des collations et des repas sains dont la sécurité est assurée et ils n'ont pas à emballer de la nourriture à apporter à la garderie.
- Les fournisseurs reçoivent une formation et des conseils réguliers sur de nombreux sujets liés à la nutrition, au moment du repas et au développement de l'enfant. Le remboursement aide les fournisseurs à acheter des aliments plus sains.
- Les collectivités en profitent grâce au CACFP. Des études démontrent que les enfants inscrits au CACFP ont des régimes alimentaires plus sains et ne tombent pas malades aussi souvent que les autres enfants. Les paiements du CACFP aux fournisseurs aident à réduire les coûts des services de garde d'enfants pour les familles qui travaillent.

À combien s'élève le montant du remboursement?

Votre chèque alimentaire mensuel est basé sur les collations et les repas servis et sur le nombre d'enfants qui mangent. Les fournisseurs de foyers-garderies qui servent les familles à faible revenu reçoivent un remboursement plus élevé.

Quels sont les besoins en matière de repas?

Les besoins en matière de repas sont simples et permettent une variété d'aliments comprenant également les préférences ethniques et culturelles.

Le **petit-déjeuner** se compose de lait, de fruits ou de légumes et de pain ou de céréales. Vous pouvez servir une viande ou un substitut de la viande à la place des céréales ou du pain jusqu'à trois fois par semaine.

Le **déjeuner** et le **souper** nécessitent du lait, du pain ou des céréales, de la viande ou un substitut de la viande (tel que le poisson, le fromage ou les haricots) et deux types de légumes ou un légume et un fruit.

Les **collations** comprennent au moins deux des produits suivants : lait, viande ou substitut de la viande, pain ou céréales ou légumes ou fruits.

Qui peut obtenir le remboursement?

- Les fournisseurs de services de garderie familiale enregistrés.
- Les fournisseurs de services de garderie familiale de groupe autorisés.
- Les fournisseurs exonérés légalement ou informels qui reçoivent des paiements de garde d'enfants d'une agence de comté ou de ville.

